

Le NCLEX-RN 2019 : Les résultats au Canada et à l'étranger

Publié par le Canadian Council of Registered Nurse Regulators (CCRNR) [Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière (CCORPI)]



Contenu

Résumé	2
Contexte du NCLEX-RN au Canada	3
Le rôle des organismes provinciaux de réglementation de la profession infirmière au Canada	3
Le but de l'examen d'autorisation infirmière des organismes de réglementation	3
Le travail préparatoire ayant abouti au nouvel examen d'autorisation infirmière	4
Élaboration du NCLEX-RN pour le Canada	5
Élaboration des questions d'examen	5
Processus de traduction française	5
Les sujets d'examen	5
Le format du NCLEX-RN	6
Le testing adaptatif informatisé (TAI)	6
Quel procédé est utilisé pour déterminer une réussite ou un échec?	8
Qu'est-ce qu'une note de passage?	9
Qu'est-ce qu'un logit?	9
Introduction au rapport	10
Qui sont les personnes visées par ce rapport?	10
Qu'est-ce qu'une cohorte?	10
Taux de réussite par cohorte et tentative	11
Taux de réussite à la première tentative par lieu de formation d'infirmière	13
Taux de réussite à la première tentative du NCLEX-RN en français	14
Statistiques sur la durée de l'examen	15
Candidates formées au Canada	15
Candidates formées à l'étranger	17
Performance relativement au plan d'examen	20
Candidates formées au Canada	21
Candidates formées à l'étranger	23
Annexe :Ventilation du plan d'examen provincial et territorial	25

Résumé

Le NCLEX-RN est maintenant utilisé depuis cinq ans (de 2015 à 2019 inclus) et ses résultats se sont améliorés depuis l'année de sa création.

Le taux de réussite à la première tentative des candidates formées au Canada est passé de 69,7 % en 2015 à 85,5 % en 2019 (voir tableaux 2 et 6).

Le taux de réussite à la première tentative des candidates formées à l'étranger a augmenté, passant de 49,7 % en 2015 à 59,5 % en 2019 (voir tableaux 2 et 6).

À la fin de l'année 2019, 90,5 % des personnes ayant commencé à passer le NCLEX-RN en 2019 ont réussi l'examen (voir tableau 2).

En 2019, Terre-Neuve-et-Labrador a enregistré le taux de réussite à la première tentative le plus élevé de toutes les provinces et de tous les territoires canadiens, soit 93,6 %. La province ou le territoire ayant le deuxième taux de réussite à la première tentative le plus élevé en 2019 est le Manitoba, avec 91,4 % (voir tableau 7).

Toutes les provinces ont enregistré une augmentation de leur taux de réussite à la première tentative en 2019 par rapport à 2015 (à l'exception des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, dont le taux de réussite devrait fluctuer davantage en raison de leur faible nombre de candidates) (voir tableau 7).

Pour les candidates qui ont passé le NCLEX-RN en français pour la première fois, leur taux de réussite est passé de 26,9 % en 2015 à 58,1 % en 2019 (voir tableau 8). Seul le taux de réussite à la première tentative est indiqué car, lors des tentatives suivantes, les candidates au NCLEX-RN peuvent changer la langue dans laquelle elles passent l'examen. Cela signifie qu'il n'est pas possible de comparer les taux de réussite de toutes les tentatives en fonction de la langue dans laquelle l'examen a été passé.

La durée moyenne de l'examen (en heures et minutes) des candidates formées au Canada, qui ont réussi le NCLEX-RN, est passée de 2 h 13 en 2015 à 1 h 56 en 2019. Elles ont également répondu à moins de questions en moyenne, le nombre de questions auxquelles elles ont répondu passant de 120 à 107 questions (voir tableaux 9 et 10). Ces statistiques montrent que les candidates sont plus nombreuses à réussir qu'elles ne l'étaient en 2015.

Le NCLEX-RN est divisé en plusieurs catégories (voir tableau 1). La performance des candidates formées au Canada dans toutes les catégories a connu une forte augmentation en 2016, et depuis lors, la performance a légèrement augmenté ou est restée inchangée par rapport à 2016 (voir figure 1).

Contexte du NCLEX-RN au Canada

Le rôle des organismes provinciaux de réglementation de la profession infirmière au Canada

Au Canada, la profession d'infirmière autorisée est réglementée en collaboration avec le public. Chaque province ou territoire est doté(e) de son propre organisme de réglementation, ces organismes étant tous membres du Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière (CCORPI).

Les lois provinciales et territoriales tiennent les organismes canadiens de réglementation des infirmières autorisées (IA) responsables devant la population de l'exercice compétent, sécuritaire et éthique des IA au sein de leur province ou territoire.

Les organismes de réglementation remplissent leur mandat en assumant la responsabilité de diverses activités :

- inscrire les IA et leur délivrer un permis d'exercer
- superviser les examens de la conduite professionnelle
- fixer les normes qui régissent les études en sciences infirmières et l'exercice des IA
- établir les compétences dont les IA ont besoin lorsqu'elles intègrent la profession
- mettre en œuvre un examen d'autorisation qui contrôle les compétences particulières dont les IA ont besoin pour pouvoir exercer de manière sécuritaire
- suivre les résultats obtenus par les candidates à l'examen afin de dégager les tendances et de cerner les domaines à améliorer

Le but de l'examen d'autorisation infirmière des organismes de réglementation

Dès le premier jour d'exercice de l'IA, les membres du public doivent être convaincus qu'elle possède les compétences, les connaissances et le jugement nécessaires pour prodiguer des soins sécuritaires. Par exemple, l'IA est-elle en mesure de :

- évaluer les signes vitaux d'un patient et intervenir en conséquence?
- évaluer les besoins d'un patient en matière de gestion de la douleur?
- administrer des médicaments?
- préserver le caractère confidentiel des renseignements personnels sur la santé d'un patient et respecter sa vie privée?

La loi confère aux organismes de réglementation canadiens la responsabilité de certifier que les candidates à l'inscription à titre d'IA possèdent ces habiletés avant qu'elles ne commencent à exercer la profession infirmière. Cela signifie qu'avant qu'une candidate puisse obtenir le permis ou l'autorisation d'exercer à titre d'IA au Canada, elle doit réussir un examen d'autorisation choisi par l'organisme de réglementation.

L'examen d'autorisation utilisé par 10 organismes de réglementation de la profession infirmière au Canada est le National Council Licensure Examination for Registered Nurses (NCLEX-RN)¹. Le NCLEX-RN est un examen adaptatif informatisé, administré par le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN). Le NCSBN administre le NCLEX-RN à titre d'examen d'autorisation aux fins d'obtention du permis d'exercer aux États-Unis depuis 1982 et au Canada depuis 2015.

¹Les candidatures des personnes souhaitant s'inscrire auprès de la Yukon Registered Nurses Association sont traitées sur approbation d'autres provinces ou territoires du Canada, et les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ont un organisme de réglementation de la profession infirmière commun. Les candidates au permis d'exercer à titre d'IA au Québec passent l'examen professionnel retenu par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Le NCSBN est un organisme indépendant, à but non lucratif, dont les membres comprennent des commissions des soins infirmiers des 50 États, du District de Columbia, de quatre territoires américains, ainsi que de 24 membres associés (qui comprennent tous les membres du CCORPI)².

Le travail préparatoire ayant abouti au nouvel examen d'autorisation infirmière

Au début des années 2000, les organismes canadiens de réglementation des IA ont étudié et discuté des pratiques exemplaires en matière d'examen d'admission à la profession. Cette étude a donné lieu à la sélection du NCLEX-RN par 10 des organismes canadiens de réglementation des IA (le Québec et le Yukon non compris), qui estimaient que le NCLEX-RN était l'examen permettant d'évaluer l'état de préparation des candidates à intégrer la profession infirmière.

Fin 2011, les organismes de réglementation ont informé les éducateurs canadiens des IA et d'autres intervenants qu'ils adopteraient le NCLEX-RN le 1^{er} janvier 2015. Le NCSBN a permis aux éducateurs d'accéder à des ressources afin de préparer les étudiantes à l'examen. Ces ressources comprenaient des webinaires, des téléconférences, des FAQ, un bulletin trimestriel sur le NCLEX-RN, des conférences organisées par le NCSBN, des renseignements sur le testing adaptatif informatisé (TAI) et des liens vers des plans d'examen. Le NCSBN continue à actualiser et fournir ces ressources.

²Veillez consulter la page ncsbn.org/about (en anglais seulement) pour obtenir de plus amples renseignements sur le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN).

Élaboration du NCLEX-RN pour le Canada

Élaboration des questions d'examen³

Pour l'élaboration des questions d'examen, le NCSBN a consulté des IA canadiennes dans les 10 provinces et territoires qui se servent du NCLEX-RN. Cette démarche a permis d'assurer que les questions de l'examen étaient adaptées aux candidates canadiennes. Par exemple, le NCSBN a modifié des questions pour y inclure des mesures métriques et des noms de médicaments génériques connus par les candidates canadiennes. Des IA canadiennes continuent d'évaluer l'examen pour s'assurer qu'il répond aux besoins des candidates canadiennes.

Processus de traduction française

Le NCSBN a utilisé des normes de traduction canadiennes afin de traduire les questions du NCLEX-RN de l'anglais au français. Un jury de traduction, composé de trois à six IA canadiennes bilingues, a passé en revue les questions traduites. Le NCSBN a exigé que ces IA exercent dans un établissement ou une structure bilingue et que leur organisme de réglementation approuve leur participation au processus ou bien qu'elles assurent être en règle avec leur organisme de réglementation de la profession infirmière. Toutes les questions qui n'ont pas été approuvées par le jury de traduction ont été supprimées des versions française et anglaise du NCLEX-RN par le NCSBN⁴.

Les sujets d'examen

NCSBN divise le contenu de l'examen NCLEX-RN (appelé *plan d'examen*) en quatre catégories, dont deux comportent des sous-catégories⁵. Les questions du NCLEX-RN posées aux candidates portent sur chacune des catégories. Vous pouvez trouver la ventilation du nombre de questions posées dans chaque catégorie et sous-catégorie dans le Tableau 1.

³Veuillez consulter la page [ncsbn.org/9011.htm](https://www.ncsbn.org/9011.htm) pour obtenir de plus amples renseignements sur l'élaboration du NCLEX-RN.

⁴Veuillez consulter la section « Canadian French Translation » (Traduction en français canadien) du site [ncsbn.org/1213.htm](https://www.ncsbn.org/1213.htm) pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus de traduction du NCLEX-RN.

⁵Veuillez consulter [ncsbn.org/testplans.htm](https://www.ncsbn.org/testplans.htm) pour obtenir de plus amples renseignements sur le plan d'examen du NCLEX-RN.

Tableau 1 : Catégories d'examen du NCLEX-RN

Catégorie	% de questions posées dans chaque catégorie
<p>Environnement de soins sécuritaire et efficace L'infirmière favorise l'atteinte des résultats pour les clients en prodiguant et orientant des soins infirmiers qui renforcent le cadre de prestation des soins infirmiers en vue de protéger les patients et le personnel soignant :</p> <p>Gestion des soins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prodiger et orienter des soins infirmiers qui renforcent le cadre de prestation des soins infirmiers en vue de protéger les patients et le personnel soignant <p>Sécurité et contrôle des infections</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protéger les patients et le personnel soignant contre les risques pour la santé et les risques environnementaux 	<p>17 - 23 %</p> <p>9 - 15 %</p>
<p>Promotion et maintien de la santé L'infirmière prodigue et oriente des soins infirmiers aux patients qui incorporent ses connaissances des principes de la croissance et du développement, de la prévention et de la détection précoce des problèmes de santé, et des stratégies pour obtenir une santé optimale.</p>	6 - 12 %
<p>Intégrité psychosociale L'infirmière prodigue et oriente des soins infirmiers qui favorisent et soutiennent le bien-être affectif, mental et social des patients qui vivent des événements stressants, ainsi que des clients atteints d'une maladie mentale aiguë ou chronique.</p>	6 - 12 %
<p>Intégrité physiologique L'infirmière favorise la santé physique et le bien-être en fournissant des soins et du confort, en réduisant le potentiel de risque pour le patient et en gérant les altérations de la santé :</p> <p>Soins de base et confort</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer le confort et aider à l'exécution des activités de la vie quotidienne <p>Pharmacothérapies et thérapies parentérales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispenser des soins associés à l'administration de médicaments et de traitements parentéraux. <p>Réduction du potentiel de risque</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire la probabilité que les patients développent des complications ou des problèmes de santé liés à des affections, traitements ou procédures existant(e)s <p>Adaptation physiologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer et fournir des soins aux patients atteints de problèmes de santé physique aigus, chroniques ou qui mettent la vie en danger 	<p>6 - 12 %</p> <p>12 - 18 %</p> <p>9 - 15 %</p> <p>11 - 17 %</p>

Le format du NCLEX-RN

Le testing adaptatif informatisé (TAI)

Le NCLEX-RN est un examen adaptatif informatisé⁶. Un examen adaptatif informatisé se distingue de l'examen traditionnel « papier-crayon » sur trois plans : la façon dont les questions sont présentées, la façon dont les candidates répondent aux questions et la façon dont une réussite est déterminée.

En règle générale, dans le cadre d'un examen « papier-crayon », toutes les candidates répondent aux mêmes questions et au même nombre de questions. La difficulté des questions varie : certaines sont faciles, d'autres plus difficiles. À la fin, un pourcentage de bonnes réponses à l'examen indique la compétence de la candidate, et détermine si elle a réussi ou échoué. Une candidate présentant un niveau de compétence élevé doit répondre à toutes les questions, même celles qui sont faciles. Il s'agit d'une méthode inefficace de contrôle de la compétence d'une candidate.

Les questions à choix multiple d'un examen « papier-crayon » sont aussi susceptibles d'attribuer à une candidate, présentant un niveau de compétence moindre, des résultats plus élevés qu'ils n'auraient dû l'être. À titre d'exemple, lorsqu'une candidate peut choisir entre quatre réponses possibles à une question, elle peut deviner la réponse. Elle a 25 % de chances de deviner juste, même si elle ne connaît pas en fait la réponse. Par conséquent, la question ne mesure pas sa compétence. En revanche, un examen adaptatif informatisé utilise la technologie informatique et la théorie de l'évaluation pour fournir un moyen plus efficient et plus efficace d'évaluer la compétence d'une candidate.

Les candidates qui passent le NCLEX-RN doivent répondre à des questions portant sur diverses catégories. Pendant que se déroule l'examen, l'ordinateur choisit chacune des questions dans sa banque de questions. Le NCSBN a classé chaque question en fonction de son niveau de difficulté.

Lorsque la candidate répond à la question, l'ordinateur calcule une *estimation de la compétence* qui se fonde sur toutes les réponses précédentes données par la candidate. L'ordinateur sélectionne la question suivante dans sa banque de questions qui sera posée à la candidate en fonction de cette estimation. Il choisit une question dont le niveau de difficulté donne à la candidate 50 % de chances de répondre correctement à la question. Ainsi, la question suivante ne sera ni trop difficile ni trop facile pour la candidate.

Si la candidate répond correctement à la question, la question suivante qui lui sera posée sera plus difficile. Si elle donne une mauvaise réponse, la question suivante qui lui sera posée sera un peu plus facile. L'examen répète ce processus pour chaque question et pour toutes les catégories, en recalculant l'estimation de la compétence de la candidate à chaque fois. Ce processus crée ainsi un examen adapté à la compétence de la candidate. Deux candidates dans la même salle d'examen ne passent pas le même examen⁷.

L'examen se poursuit jusqu'à ce que l'ordinateur détermine si la candidate a réussi ou échoué.

⁶Veuillez consulter ncsbn.org/356.htm pour obtenir de plus amples renseignements sur le testing adaptatif informatisé (TAI).

Quel procédé est utilisé pour déterminer une réussite ou un échec?

L'ordinateur utilise l'une des trois règles suivantes pour décider si une candidate a réussi ou échoué au NCLEX-RN :

Règle de l'intervalle de confiance de 95 %⁸ : L'examen prend fin lorsque l'ordinateur détermine, avec une certitude de 95 %, que la compétence de la candidate est manifestement supérieure ou inférieure à la note de passage. Il s'agit de la règle la plus couramment appliquée.

Règle de la durée maximale de l'examen⁹ : Lorsque la compétence d'une candidate est très proche de la note de passage, l'ordinateur continue à poser des questions jusqu'à ce que la candidate atteigne le nombre maximum de questions (265). À ce moment, l'ordinateur écarte la règle de l'intervalle de confiance de 95 % et décide si la candidate a réussi ou a échoué à l'examen en fonction de l'estimation finale de sa compétence.

Règle du temps expiré¹⁰ : Si le temps d'examen alloué est écoulé avant qu'une candidate ait répondu au nombre maximum de questions et que l'ordinateur ait pu déterminer si la candidate a réussi ou échoué avec une certitude de 95 %, l'ordinateur doit alors fonder sa décision sur une autre règle. Si la candidate n'a pas répondu au nombre minimum de questions (75), l'ordinateur considère alors qu'elle a échoué. Cependant, si la candidate a répondu au nombre minimum de questions, ce dernier étudie alors les 60 dernières estimations de la compétence de la candidate. Si les 60 dernières estimations de la compétence de la candidate sont supérieures à la *note de passage*, la candidate est alors réputée avoir réussi. Cependant, si sa compétence a été inférieure à la note de passage, ne serait-ce qu'une seule fois, pour les 60 dernières questions, la candidate est alors réputée avoir échoué. Cela ne signifie pas que la candidate doit avoir répondu correctement à toutes les 60 dernières questions; l'ordinateur fonde chaque estimation de sa compétence sur ses réponses à toutes les questions précédentes.

Chaque fois que l'ordinateur estime la compétence de la candidate, cette estimation se précise davantage. L'examen mesure sa compétence par rapport à une note de passage qui exprime l'ampleur de la compétence en soins infirmiers dont une IA débutante a besoin.

⁷Veillez consulter la page ncsbn.org/5906.htm (en anglais seulement) pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus de sélection des questions.

⁸Veillez consulter la page ncsbn.org/5908.htm (en anglais seulement) pour obtenir de plus amples renseignements sur la règle de confiance de 95 %.

⁹Veillez consulter la page ncsbn.org/5910.htm (en anglais seulement) pour obtenir de plus amples renseignements sur la règle de la durée maximale de l'examen.

¹⁰Veillez consulter la page ncsbn.org/5912.htm (en anglais seulement) pour obtenir de plus amples renseignements sur la règle du temps expiré.

Qu'est-ce qu'une note de passage?

La *note de passage* désigne un point de découpage le long d'une gamme de compétences qui indique la compétence minimale requise. Dans le cas du NCLEX-RN, il s'agit de la compétence minimale dont une candidate a besoin pour pouvoir exercer la profession infirmière de manière sécuritaire et efficace, en début de carrière.

Étant donné que les compétences et les connaissances dont les IA ont besoin évoluent au fil du temps, la note de passage doit tenir compte de cette évolution. Pour s'assurer que la note de passage demeure exacte, le NCSBN la revoit au moins une fois tous les trois ans¹¹. Les examinateurs étudient différents types de données, dont les suivants :

- les résultats d'un sondage dans lequel le NCSBN sollicite l'opinion des employeurs et des éducateurs sur la compétence de la cohorte actuelle d'infirmières qui intègrent la profession, et
- le dossier historique de performance des candidates au NCLEX-RN depuis l'adoption de ce dernier à titre d'examen d'autorisation

La note de passage actuelle est fixée à 0,00 *logit*. Le NCSBN ne modifie pas la note de passage pour fixer un nombre maximum de candidates qui réussissent à l'examen.

Qu'est-ce qu'un logit?

Un logit est une unité de mesure qui sert à rendre compte des différences relatives entre l'estimation de la compétence d'une candidate et le niveau de difficulté des questions.

Étant donné que les questions de l'examen varient en niveau de difficulté, aucune méthode linéaire n'existe permettant d'évaluer la performance d'une candidate à l'examen. L'ordinateur doit tenir compte du niveau de difficulté des questions posées à chaque candidate et des estimations de la compétence de la candidate. Le logit met les estimations de la compétence et le niveau de difficulté des questions au même plan d'évaluation. Si la candidate continue à répondre correctement aux questions, l'estimation de sa compétence augmentera à mesure que la difficulté des questions augmente.

L'échelle logit varie de l'infinité négative à l'infinité positive, bien que la plus grande partie de la ventilation de la compétence se situe dans la plage de -3,0 à 3,0 logits.

¹¹ Veuillez consulter la page ncsbn.org/2630.htm (en anglais seulement) pour en savoir plus sur la note de passage actuelle.

Introduction au rapport

Qui sont les personnes visées par ce rapport?

Le présent rapport fournit des statistiques sur la performance des personnes ayant passé le NCLEX-RN entre 2015 et 2019 dans le cadre de leur demande d'inscription/de permis d'exercer auprès de l'une des 10 provinces, ou territoires, où les organismes de réglementation exigent que les infirmières nouvellement diplômées réussissent au NCLEX-RN.

La plupart des infirmières nouvellement diplômées, formées au Québec, ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), mais pas le NCLEX-RN. Elles ne sont pas prises en compte dans ce rapport. Néanmoins, certaines infirmières nouvellement diplômées, formées au Québec, font le choix de passer le NCLEX-RN dans le cadre de leur demande d'inscription auprès de l'une des 10 provinces, ou territoires, où les organismes de réglementation exigent d'avoir passé avec succès le NCLEX-RN. Elles sont prises en compte dans ce rapport. Lorsque ce rapport fait référence aux *candidates formées au Canada*, cela inclut les candidates des 10 provinces ou territoires susmentionnés et le Québec.

Les infirmières nouvellement diplômées, formées à l'extérieur du Canada, et soumettant une demande d'inscription auprès de l'une des 10 provinces ou territoires susmentionnés, sont également incluses dans ce rapport en tant que *candidates formées à l'étranger*.

Qu'est-ce qu'une cohorte?

Le présent rapport sépare les candidates en *cohortes*, en fonction de la première année où elles ont passé le NCLEX-RN. En utilisant les cohortes, le lecteur peut suivre un groupe de candidates pour chaque année où ces dernières ont tenté le NCLEX-RN.

Taux de réussite par cohorte et tentative

Tableau 2 : Les taux de réussite par tentative et lieu de formation d'infirmière pour la cohorte de 2019

Tentative	Candidates formées au Canada*		Candidates formées à l'étranger		Toutes les candidates	
	Passages	Taux de réussite	Passages	Taux de réussite	Passages	Taux de réussite
Première tentative	9 856	85,5 %	1 115	59,5 %	10 971	82,9 %
Deuxième tentative	997	63,7 %	200	44,5 %	1 197	60,5 %
Troisième tentative	168	54,8 %	40	15,0 %	208	47,1 %
Quatrième tentative ou plus	27	40,7 %	17	29,4 %	44	36,4 %
Taux de réussite final à la fin de 2019	9 856	93,0 %	1 115	68,4 %	10 971	90,5 %

- Les candidates formées au Canada comprennent les candidates formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

Tableau 3 : Les taux de réussite par tentative et lieu de formation d'infirmière pour la cohorte de 2018

Tentative	Candidates formées au Canada*		Candidates formées à l'étranger	Taux de réussite	Toutes les candidates	
	Passages	Taux de réussite			Passages	Taux de réussite
Première tentative	9 527	85,6 %	1 150	61,0 %	10 677	82,9 %
Deuxième tentative	1 292	60,8 %	368	39,9 %	1 660	56,2 %
Troisième tentative	429	49,4 %	167	38,9 %	596	46,5 %
Quatrième tentative ou plus	263	36,9 %	113	27,4 %	376	34,0 %
Taux de réussite final à la fin de 2019	9 527	97,1 %	1 150	82,1 %	10 677	95,4 %

- Les candidates formées au Canada comprennent les candidates formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

Tableau 4 : Les taux de réussite par tentative et lieu de formation d'infirmière pour la cohorte de 2017

Tentative	Candidates formées au Canada*		Candidates formées à l'étranger	Taux de réussite	Toutes les candidates	
	Passages	Taux de réussite			Passages	Taux de réussite
Première tentative	9 659	82,1 %	966	59,1 %	10 625	80,0 %
Deuxième tentative	1 660	59,2 %	352	42,3 %	2 012	56,2 %
Troisième tentative	611	48,9 %	161	29,2 %	772	44,8 %
Quatrième tentative ou plus	541	34,9 %	183	24,0 %	724	32,2 %
Taux de réussite final à la fin de 2019	9 659	97,3 %	966	84,0 %	10 625	96,1 %

- Les candidates formées au Canada comprennent les candidates formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

Tableau 5 : Les taux de réussite par tentative et lieu de formation d’infirmière pour la cohorte de 2016

Tentative	Candidates formées au Canada*		Candidates formées à l'étranger	Taux de réussite	Toutes les candidates	
	Passages	Taux de réussite			Passages	Taux de réussite
Première tentative	9 338	79,9 %	573	65,4 %	9 911	79,1 %
Deuxième tentative	1 823	63,9 %	169	50,3 %	1 992	62,8 %
Troisième tentative	593	50,9 %	66	40,9 %	659	49,9 %
Quatrième tentative ou plus	576	33,5 %	58	31,0 %	634	33,3 %
Taux de réussite final à la fin de 2019	9 338	97,7 %	573	88,1 %	9 911	97,1 %

- Les candidates formées au Canada comprennent les candidates formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

Tableau 6 : Les taux de réussite par tentative et lieu de formation d’infirmière pour la cohorte de 2015

Tentative	Candidates formées au Canada*		Candidates formées à l'étranger	Taux de réussite	Toutes les candidates	
	Passages	Taux de réussite			Passages	Taux de réussite
Première tentative	9 074	69,7 %	746	49,7 %	9 820	68,2 %
Deuxième tentative	2 635	64,4 %	265	44,5 %	2 900	62,6 %
Troisième tentative	832	59,6 %	122	47,5 %	954	58,1 %
Quatrième tentative ou plus	493	37,3 %	94	35,1 %	587	37,0 %
Taux de réussite final à la fin de 2019	9 074	95,9 %	746	77,7 %	9 820	94,5 %

- Les candidates formées au Canada comprennent les candidates formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

Taux de réussite à la première tentative par lieu de formation d'infirmière

Le tableau 7 indique les taux de réussite à la première tentative répartis selon deux catégories : province du Canada où la formation a eu lieu ou pays où la formation a eu lieu. Les cinq pays principaux sont affichés en ordre décroissant du nombre total de candidates de 2015 à 2019.

Tableau 7 : Taux de réussite à la première tentative par lieu de formation d'infirmière

Lieu de la formation d'infirmière	2015		2016		2017		2018		2019	
	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative
Alberta	1 633	69,1 %	1 568	78,1 %	1 500	84,5 %	1 427		1 407	88,9 %
Colombie-Britannique	1 282	80,2 %	1 482	87,0 %	1 502	89,7 %	1 433	89,9 %	1 456	89,5 %
Manitoba	489	74,2 %	466	85,8 %	494	87,2 %	355	88,2 %	417	91,4 %
Nouveau-Brunswick	322	50,3 %	321	60,4 %	287	63,4 %	225	74,7 %	207	79,2 %
Terre-Neuve-et-Labrador	251	78,9 %	223	87,9 %	226	91,6 %	241	91,3 %	234	93,6 %
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	19	84,2 %	16	68,8 %	14	92,9 %	14	71,4 %	16	62,5 %
Nouvelle-Écosse	393	75,8 %	382	77,5 %	399	79,2 %	430	87,0 %	601	78,9 %
Ontario	4 021	67,7 %	4 216	80,1 %	4 506	79,5 %	4 710	83,9 %	4 767	83,9 %
Île-du-Prince-Édouard	62	66,1 %	66	87,9 %	72	86,1 %	75	89,3 %	75	82,7 %
Québec*	53	66,0 %	53	67,9 %	77	59,7 %	79	70,9 %	80	68,8 %
Saskatchewan	549	60,5 %	545	69,2 %	582	80,8 %	538	85,9 %	596	86,1 %
Canada	9 074	69,7 %	9 338	79,9 %	9 659	82,1 %	9 527	85,6 %	9 856	85,5 %
Inde	311	35,7 %	214	56,1 %	486	47,5 %	563	51,5 %	512	50,0 %
Philippines	169	66,9 %	173	73,4 %	253	72,7 %	357	72,8 %	406	68,0 %
Grande-Bretagne	33	51,5 %	23	56,5 %	33	63,6 %	31	51,6 %	23	78,3 %
Australie	30	56,7 %	17	70,6 %	30	63,3 %	36	66,7 %	20	70,0 %
Irlande	7	71,4 %	14	57,1 %	22	72,7 %	35	62,9 %	38	57,9 %
Tous les autres pays	196	55,1 %	132	72,0 %	142	70,4 %	128	69,5 %	116	66,4 %
Étranger	746	49,7 %	573	65,4 %	966	59,1 %	1 150	61,0 %	1 115	59,5 %

- La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

Taux de réussite à la première tentative du NCLEX-RN en français

La table 8 montre les taux de réussite à la première tentative des candidates qui ont passé l'examen en français de 2015 à 2019.

Seul le taux de réussite à la première tentative est indiqué car, lors des tentatives suivantes, les candidates au NCLEX-RN peuvent changer la langue dans laquelle elles passent l'examen. Cela signifie qu'il n'est pas possible de comparer les taux de réussite de toutes les tentatives en fonction de la langue dans laquelle l'examen a été passé.

Tableau 8 : Taux de réussite à la première tentative pour les candidates ayant passé l'examen en français

2015	2016		2017		2018		2019			
Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	
Candidates ayant passé l'examen en français*	145	26,9 %	91	35,2 %	64	29,7 %	57	61,4 %	62	58,1 %

- Entre 2015 et 2019, moins de cinq candidates formées à l'étranger ont passé leur examen en français.

Statistiques sur la durée de l'examen

Les statistiques sur la durée de l'examen indiquent à quel point les candidates réussissent ou échouent à l'examen¹².

Durée moyenne de l'examen : Cette durée est généralement plus longue si la candidate :

- réussit l'examen de justesse ou
- échoue de justesse.

Nombre moyen de questions auxquelles les candidates ont répondu : Ce nombre est généralement plus élevé si la candidate :

- réussit l'examen de justesse ou
- échoue de justesse.

Pourcentage des candidates ayant répondu au nombre minimum de questions : Ce nombre est généralement plus élevé si les candidates :

- réussissent fortement ou
- échouent fortement.

Pourcentage des candidates ayant répondu au nombre maximum de questions : Ce nombre est généralement plus élevé si les candidates :

- réussissent de justesse ou
- échouent de justesse.

Candidates formées au Canada

Tableau 9 : Candidates formées au Canada : Durée moyenne de l'examen à leur première tentative (en heures et minutes)

Durée moyenne de l'examen	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
2019	1 h 56	3 h 02	2 h 05
2019 : Nombre total de premières tentatives	8 430	1 426	9 856
2018	1 h 57	3 h 10	2 h 08
2018 : Nombre total de premières tentatives	8 151	1 376	9 527
2017	2 h 00	3 h 09	2 h 12
2017 : Nombre total de premières tentatives	7 926	1 733	9 659
2016	2 h 02	3 h 04	2 h 15
2016 : Nombre total de premières tentatives	7 461	1 877	9 338
2015	2 h 13	3 h 00	2 h 27
2015 : Nombre total de premières tentatives	6 325	2 749	9 074

Durée maximale de l'examen : 6 heures

¹²Voir la section « Quel procédé est utilisé pour déterminer une réussite ou un échec? » pour de plus amples renseignements.

Tableau 10 : Candidates formées au Canada : Nombre moyen de questions auxquelles elles ont répondu à leur première tentative

Nombre moyen de questions auxquelles les candidates ont répondu	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
2019	107	167	116
2019 : Nombre total de premières tentatives	8 430	1 426	9 856
2018	107	173	116
2018 : Nombre total de premières tentatives	8 151	1 376	9 527
2017	109	173	121
2017 : Nombre total de premières tentatives	7 926	1 733	9 659
2016	107	168	119
2016 : Nombre total de premières tentatives	7 461	1 877	9 338
2015	120	165	134
2015 : Nombre total de premières tentatives	6 325	2 749	9 074

Nombre de questions : minimum de 75 et maximum de 265

Tableau 11 : Candidates formées au Canada : Pourcentage de candidates ayant répondu au nombre minimum de questions à leur première tentative

Pourcentage des candidates ayant répondu au nombre minimum de questions	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
2019	59,6 %	24,8 %	54,6 %
2019 : Nombre total de premières tentatives	8 430	1 426	9 856
2018	59,8 %	22,0 %	54,3 %
2018 : Nombre total de premières tentatives	8 151	1 376	9 527
2017	59,2 %	21,8 %	52,5 %
2017 : Nombre total de premières tentatives	7 926	1 733	9 659
2016	60,6 %	23,0 %	53,1 %
2016 : Nombre total de premières tentatives	7 461	1 877	9 338
2015	49,5 %	25,0 %	42,1 %
2015 : Nombre total de premières tentatives	6 325	2 749	9 074

Minimum de 75 questions

Tableau 12 : Candidates formées au Canada : Pourcentage de candidates ayant répondu au nombre maximum de questions à leur première tentative

Pourcentage des candidates ayant répondu au nombre maximum de questions	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
2019	9,0 %	32,3 %	12,4 %
2019 : Nombre total de premières tentatives	8 430	1 426	9 856
2018	8,7 %	33,9 %	12,4 %
2018 : Nombre total de premières tentatives	8 151	1 376	9 527
2017	9,9 %	34,6 %	14,3 %
2017 : Nombre total de premières tentatives	7 926	1 733	9 659
2016	8,8 %	30,5 %	13,2 %
2016 : Nombre total de premières tentatives	7 461	1 877	9 338
2015	13,8 %	30,4 %	18,8 %
2015 : Nombre total de premières tentatives	6 325	2 749	9 074
Maximum de 265 questions			

Candidates formées à l'étranger

Tableau 13 : Candidates formées à l'étranger : Durée moyenne de l'examen à leur première tentative (en heures et minutes)

Durée moyenne de l'examen	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
2019	2 h 31	3 h 13	2 h 48
2019 : Nombre total de premières tentatives	663	452	1 115
2018	2 h 42	3 h 04	2 h 51
2018 : Nombre total de premières tentatives	701	449	1 150
2017	2 h 32	3 h 00	2 h 43
2017 : Nombre total de premières tentatives	571	395	966
2016	2 h 32	3 h 14	2 h 46
2016 : Nombre total de premières tentatives	375	198	573
2015	2 h 42	2 h 57	2 h 50
2015 : Nombre total de premières tentatives	371	375	746
Durée maximale de l'examen : 6 heures			

Tableau 14 : Candidates formées à l'étranger : Nombre moyen de questions auxquelles elles ont répondu à leur première tentative

Nombre moyen de questions auxquelles les candidates ont répondu	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
2019	111	142	123
2019 : Nombre total de premières tentatives	663	452	1 115
2018	117	138	125
2018 : Nombre total de premières tentatives	701	449	1 150
2017	110	134	120
2017 : Nombre total de premières tentatives	571	395	966
2016	109	143	121
2016 : Nombre total de premières tentatives	375	198	573
2015	113	128	121
2015 : Nombre total de premières tentatives	371	375	746

Nombre de questions : minimum de 75 et maximum de 265

Tableau 15 : Candidates formées à l'étranger : Pourcentage de candidates ayant répondu au nombre minimum de questions à leur première tentative

Pourcentage des candidates ayant répondu au nombre minimum de questions	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
2019	58,4 %	42,7 %	52,0 %
2019 : Nombre total de premières tentatives	663	452	1 115
2018	50,4 %	39,0 %	45,9 %
2018 : Nombre total de premières tentatives	701	449	1 150
2017	58,5 %	42,3 %	51,9 %
2017 : Nombre total de premières tentatives	571	395	966
2016	59,7 %	36,9 %	51,8 %
2016 : Nombre total de premières tentatives	375	198	573
2015	53,9 %	46,1 %	50,0 %
2015 : Nombre total de premières tentatives	371	375	746

Minimum de 75 questions

Tableau 16 : Candidates formées à l'étranger : Pourcentage de candidates ayant répondu au nombre maximum de questions à leur première tentative

Pourcentage des candidates ayant répondu au nombre maximum de questions	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
2019	10,3 %	19,5 %	14,0 %
2019 : Nombre total de premières tentatives	663	452	1 115
2018	10,8 %	16,9 %	13,2 %
2018 : Nombre total de premières tentatives	701	449	1 150
2017	9,6 %	12,2 %	10,7 %
2017 : Nombre total de premières tentatives	571	395	966
2016	8,8 %	17,7 %	11,9 %
2016 : Nombre total de premières tentatives	375	198	573
2015	11,6 %	10,7 %	11,1 %
2015 : Nombre total de premières tentatives	371	375	746
Maximum de 265 questions			

Performance relativement au plan d'examen

Pour réussir le NCLEX-RN, les candidates doivent obtenir une note supérieure à la note de passage¹³, laquelle est établie à 0,00 logit. Des résultats supérieurs indiquent une meilleure performance.

¹³Veillez consulter la section « Qu'est qu'une note de passage? » pour obtenir de plus amples renseignements.

Candidates formées au Canada

Figure 1 : Candidates formées au Canada : Performance moyenne à la première tentative dans chaque catégorie (en logits)

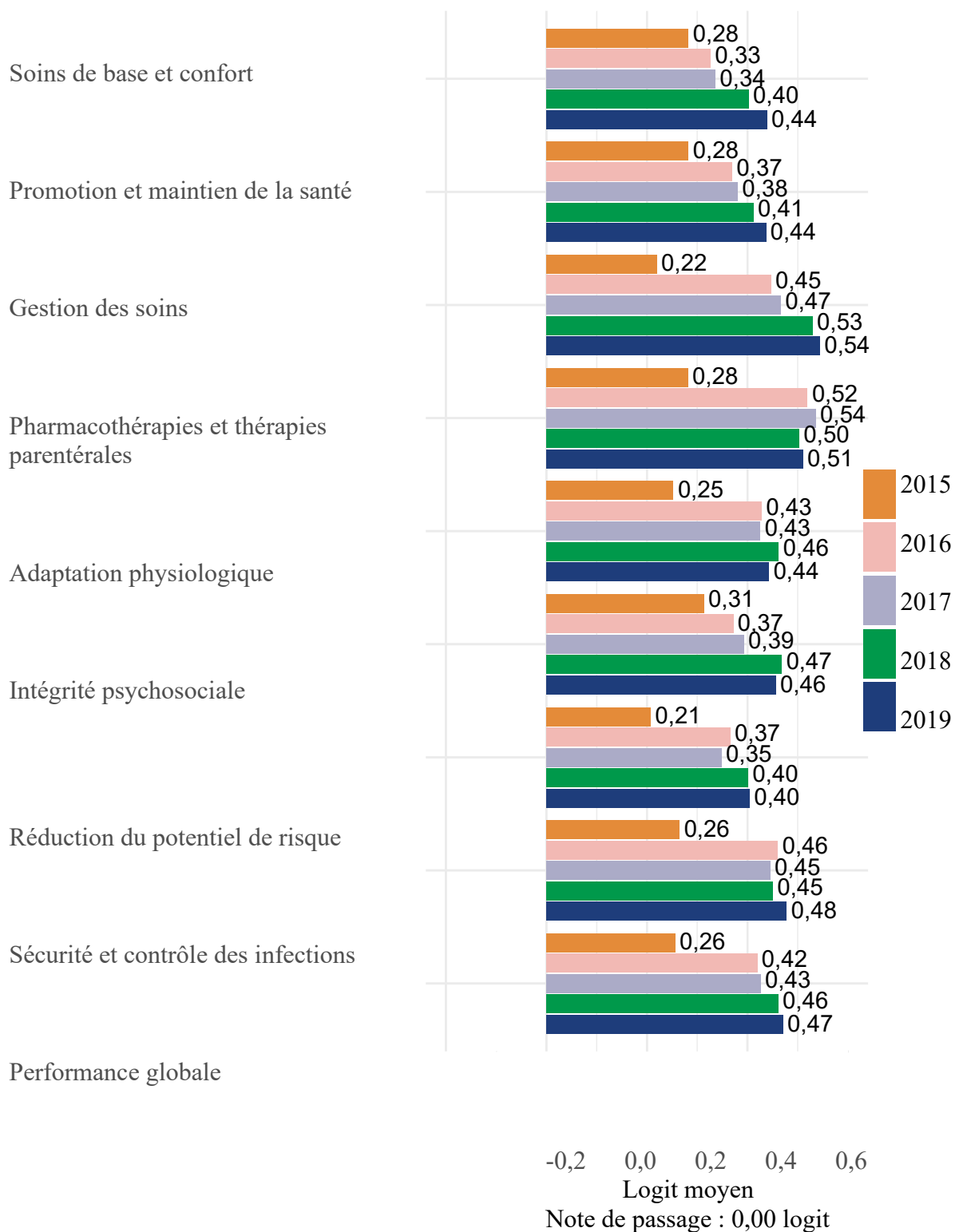
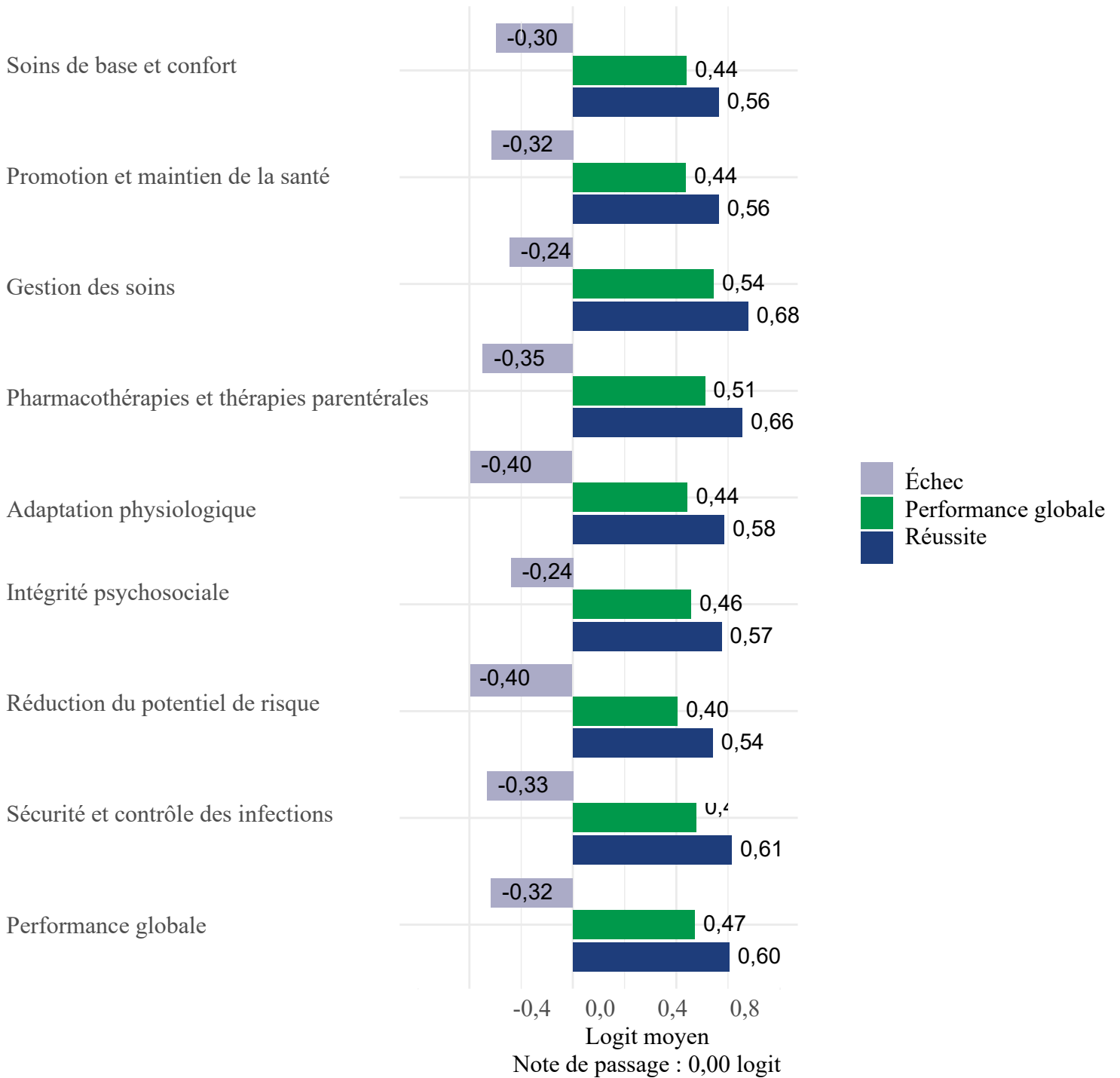


Figure 2 : Candidates formées au Canada : Performance moyenne à la première tentative dans chaque catégorie en 2019 en logits (présentée séparément pour les candidates ayant réussi et celles ayant échoué)



Candidates formées à l'étranger

Figure 3 : Candidates formées à l'étranger : Performance moyenne à la première tentative dans chaque catégorie (en logits)

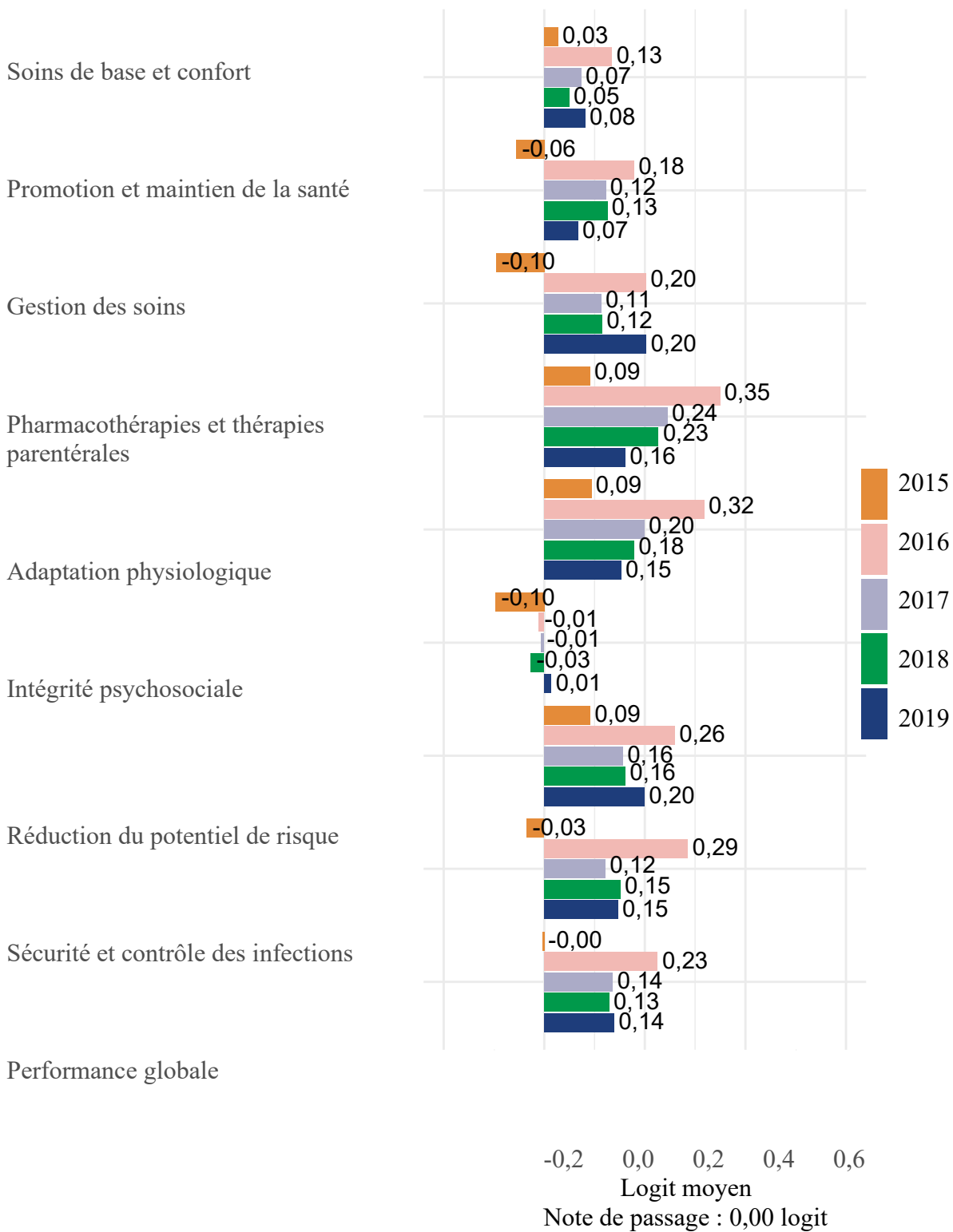
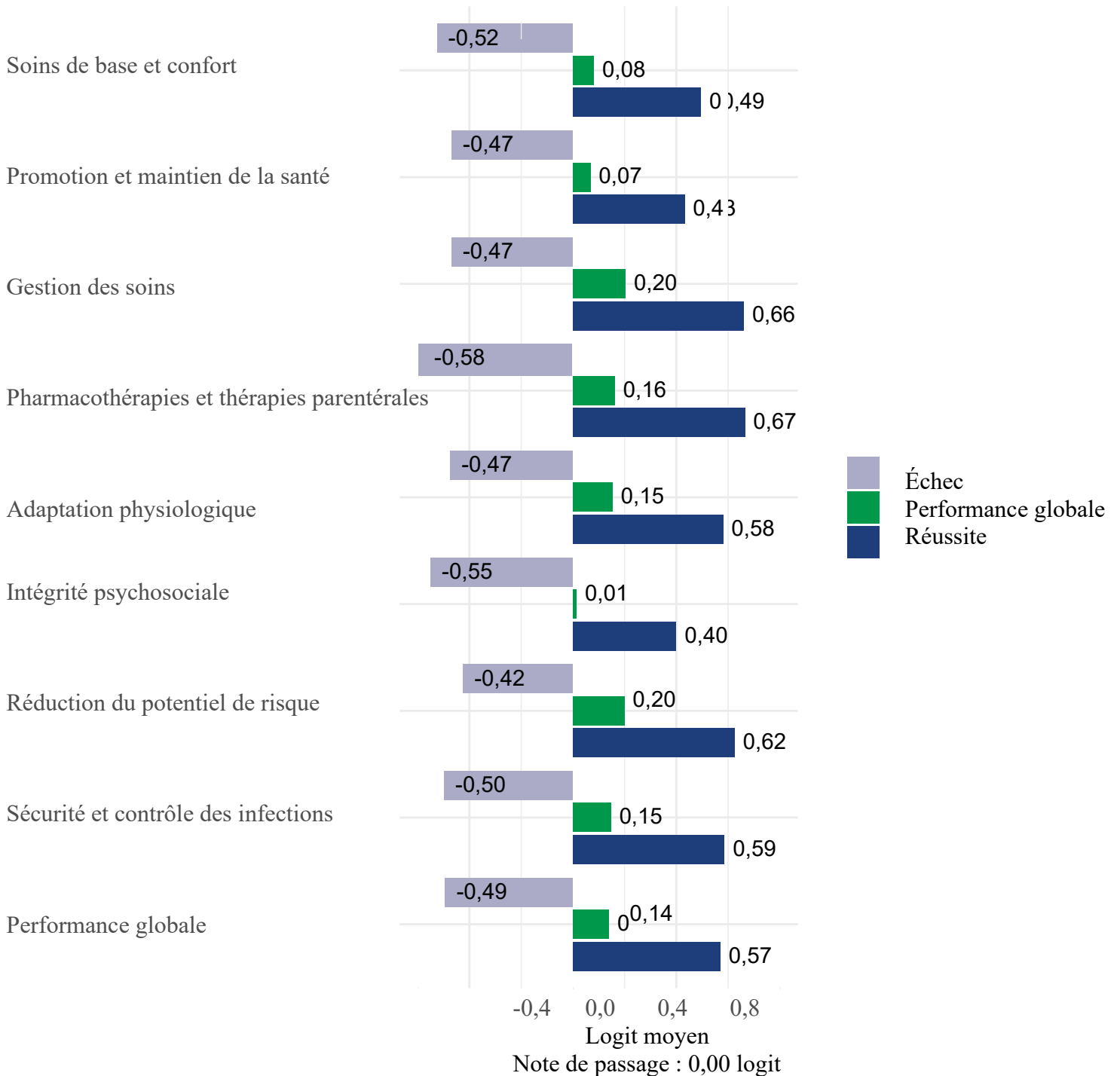
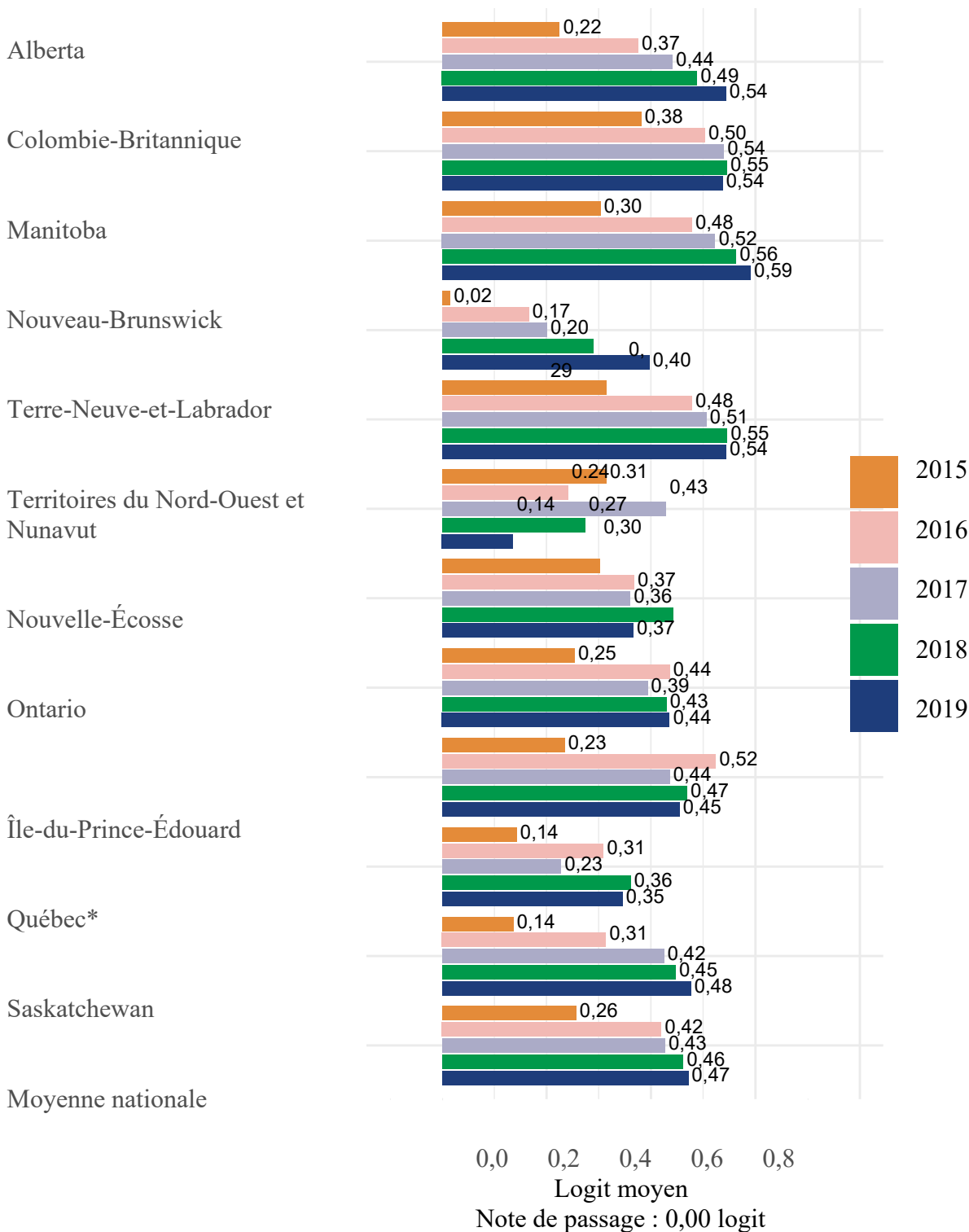


Figure 4 : Candidates formées à l'étranger : Performance moyenne à la première tentative dans chaque catégorie en 2019 en logits (présentée séparément pour les candidates ayant réussi et celles ayant échoué)



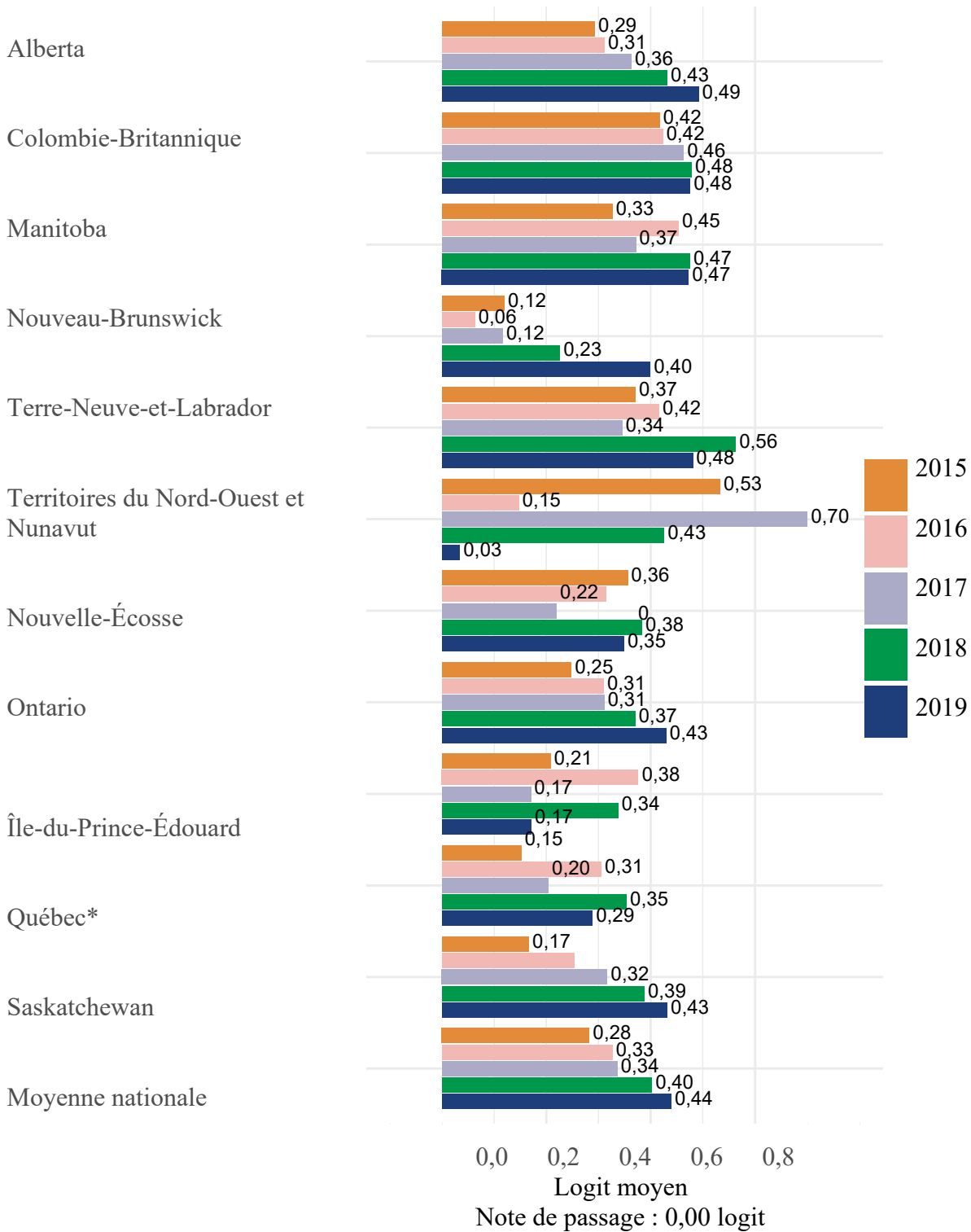
Annexe : Ventilation du plan d'examen provincial et territorial

Figure A1 : Candidates formées au Canada : Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Performance globale



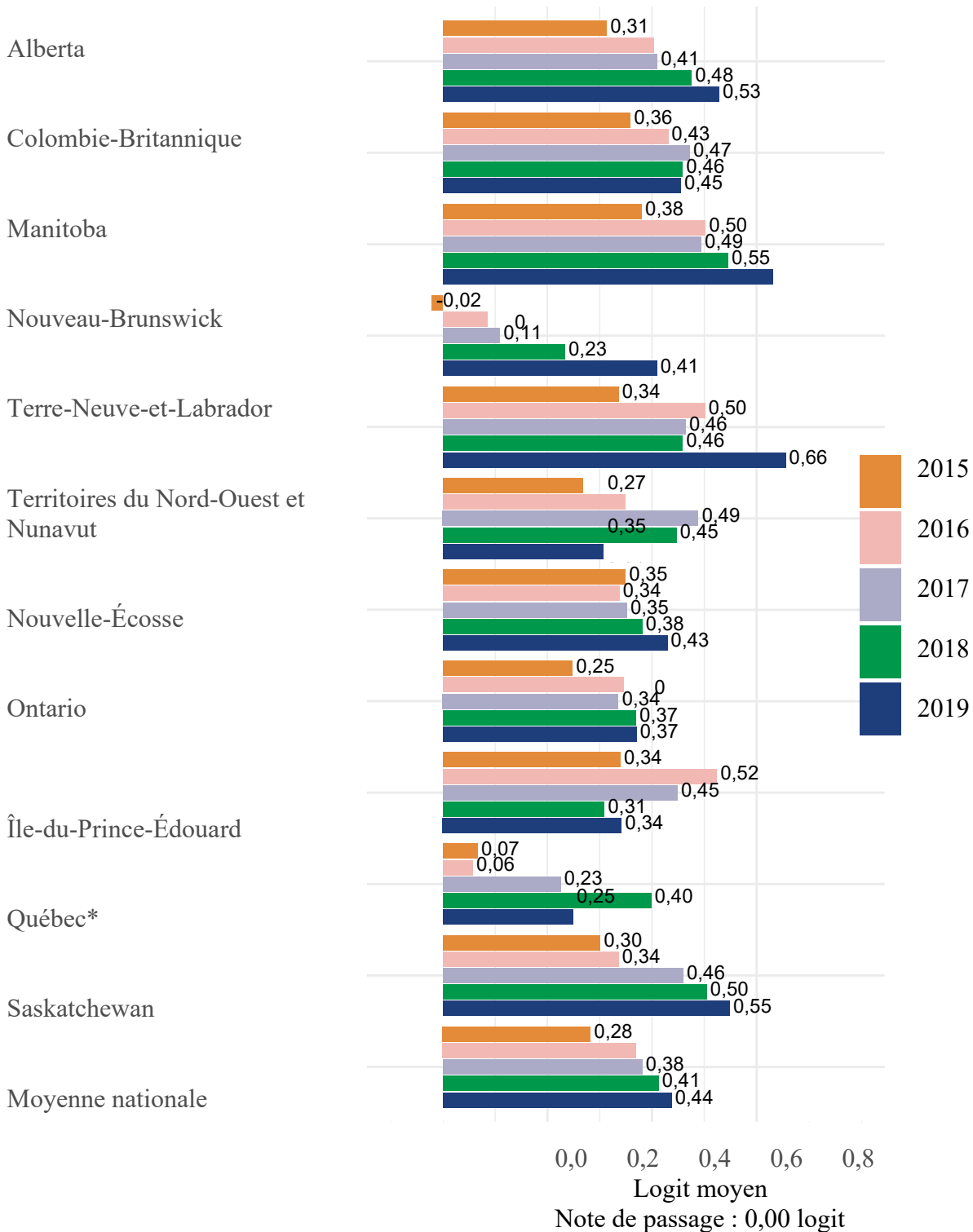
* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

Figure A2 : Candidates formées au Canada : Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Soins de base et confort



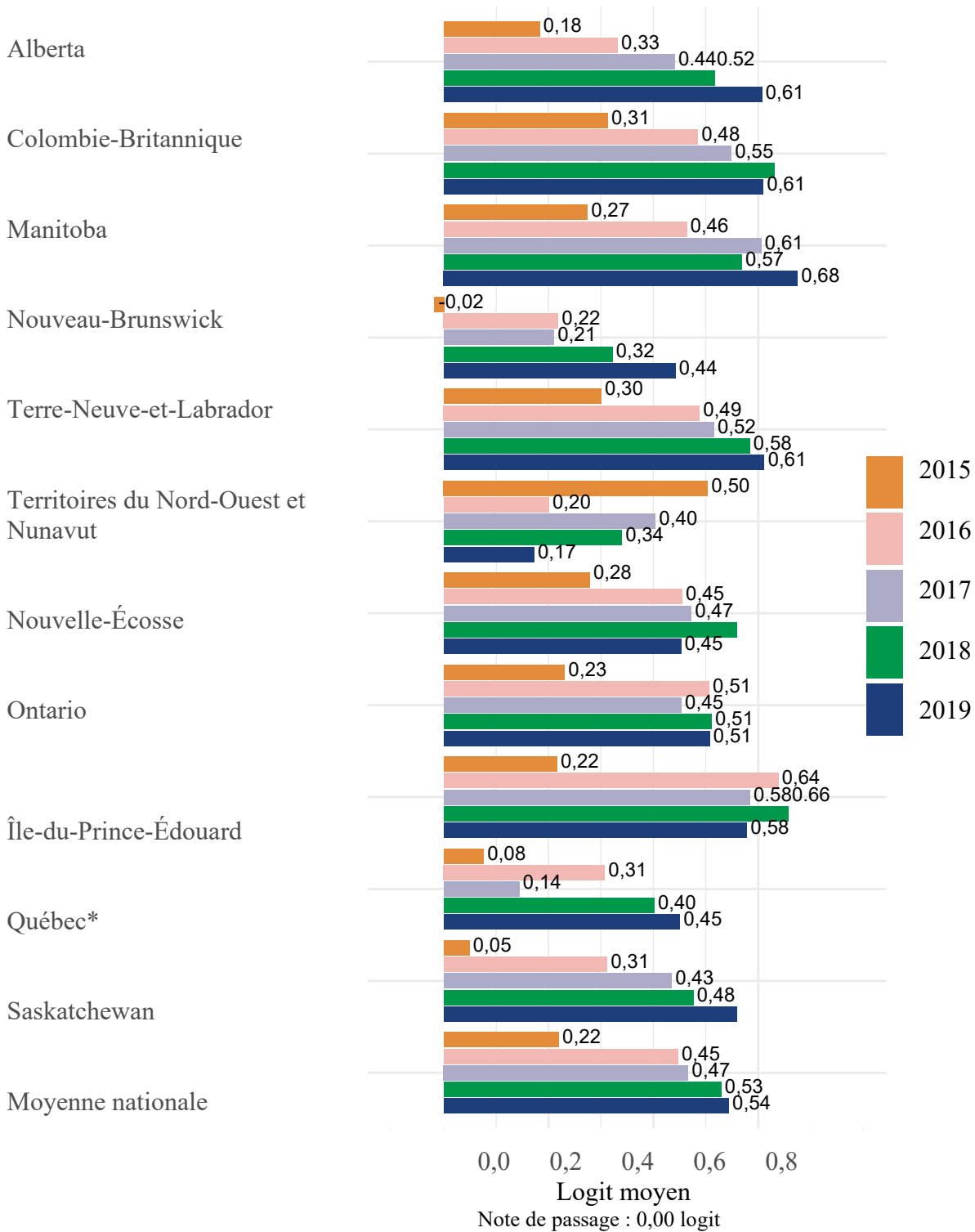
* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

Figure A3 : Candidates formées au Canada : Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Promotion et maintien de la santé



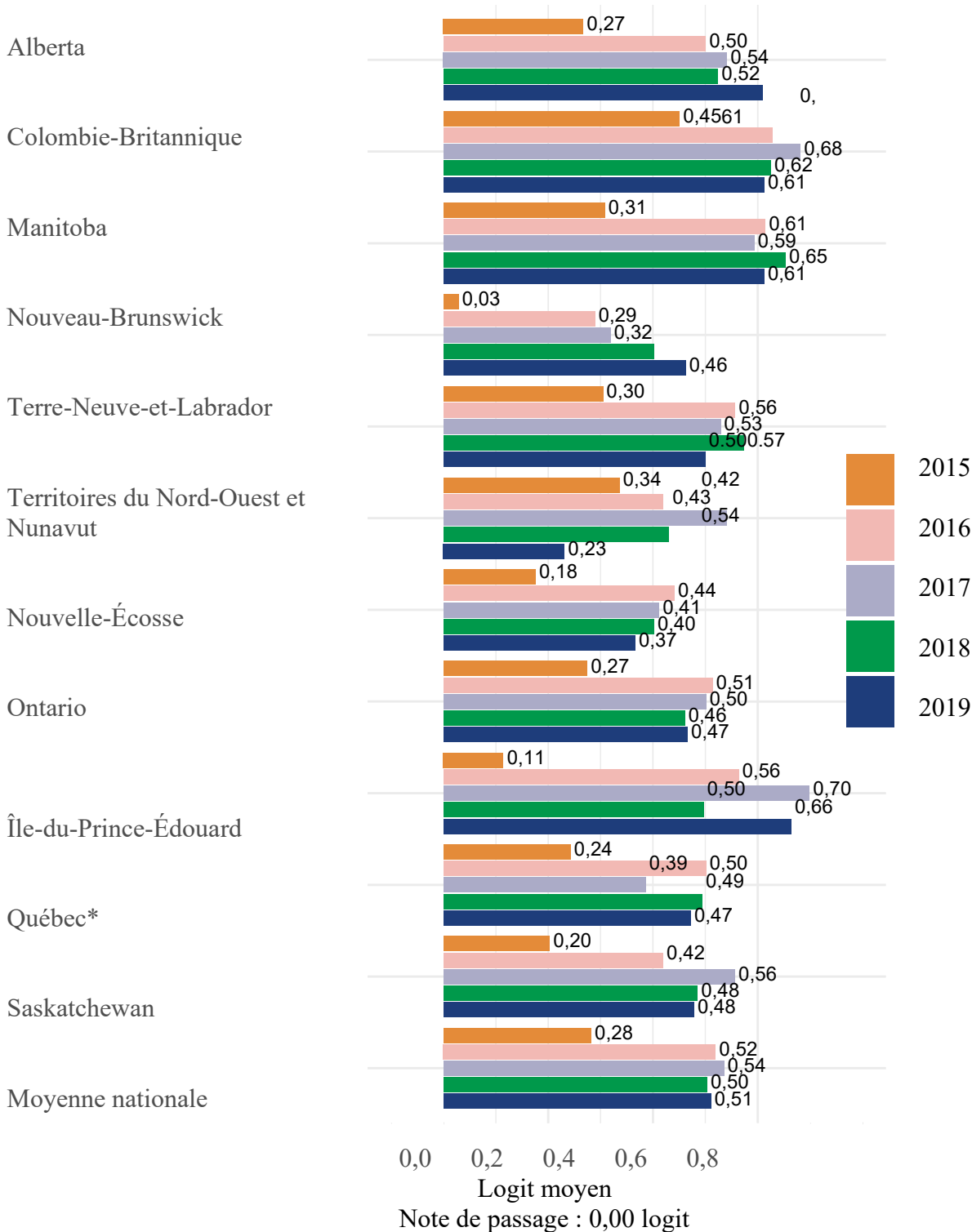
* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

Figure A4 : Candidates formées au Canada : Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Gestion des soins



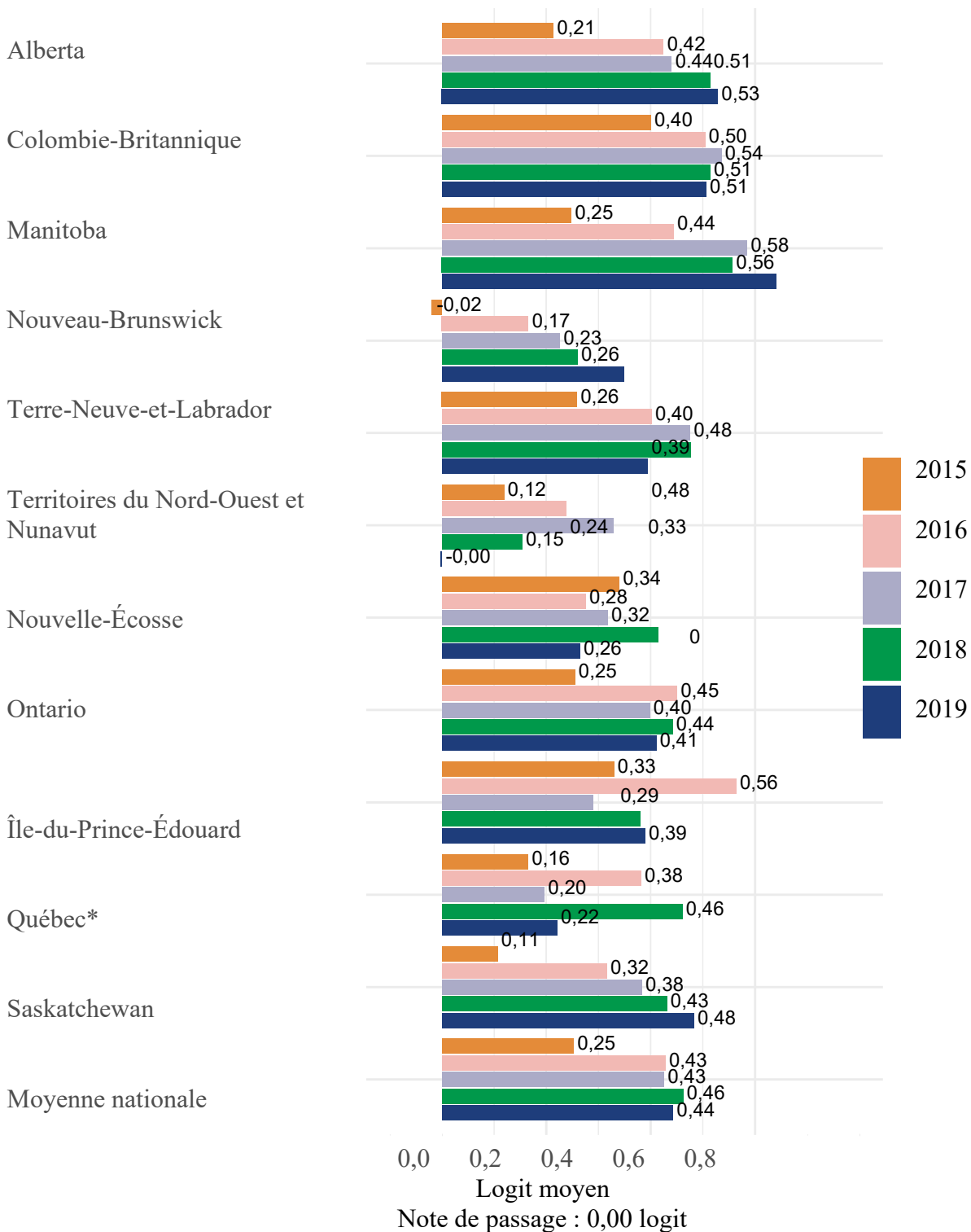
* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

Figure A5 : Candidates formées au Canada : Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Pharmacothérapies et thérapies parentérales



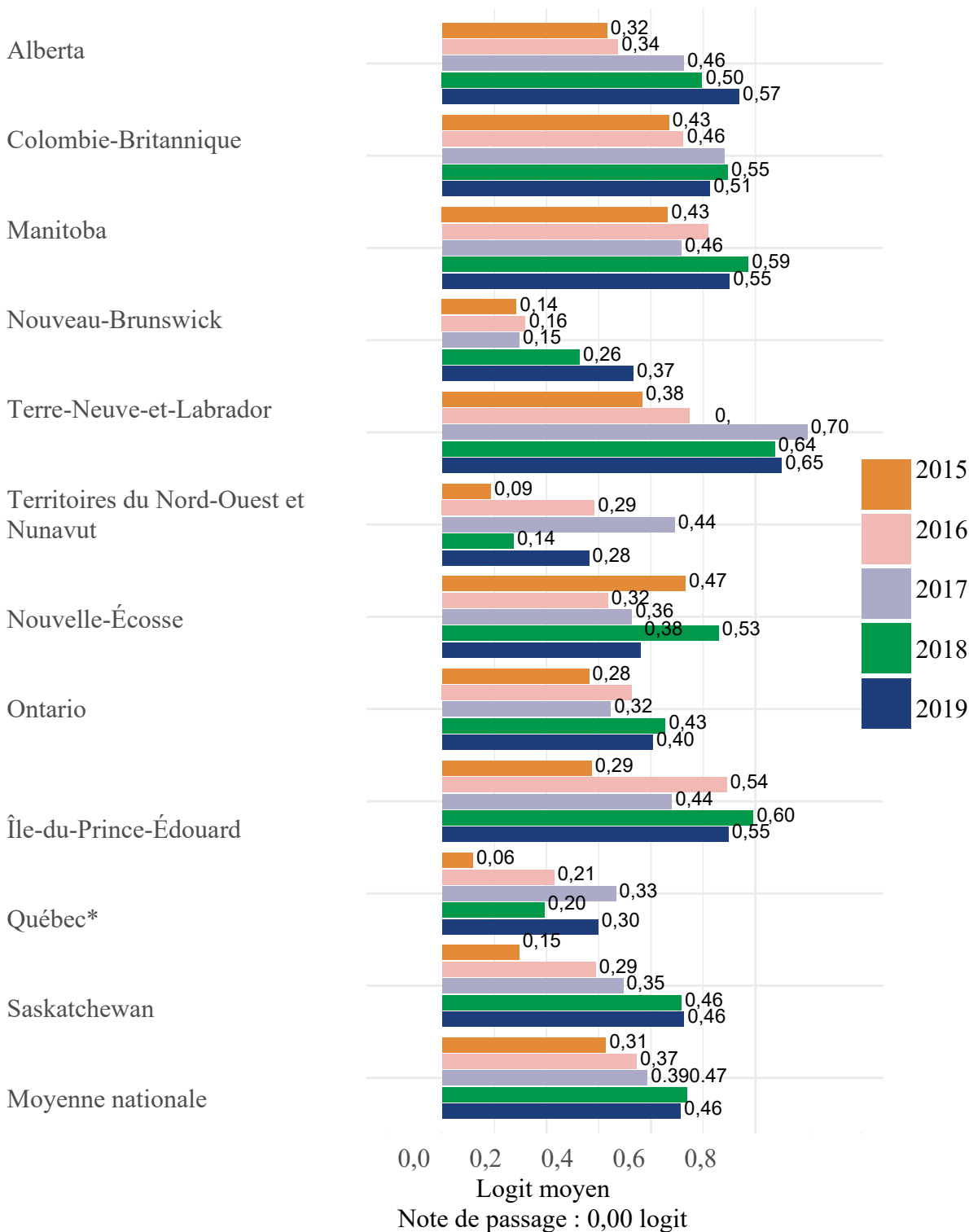
* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

Figure A6 : Candidates formées au Canada : Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Adaptation physiologique



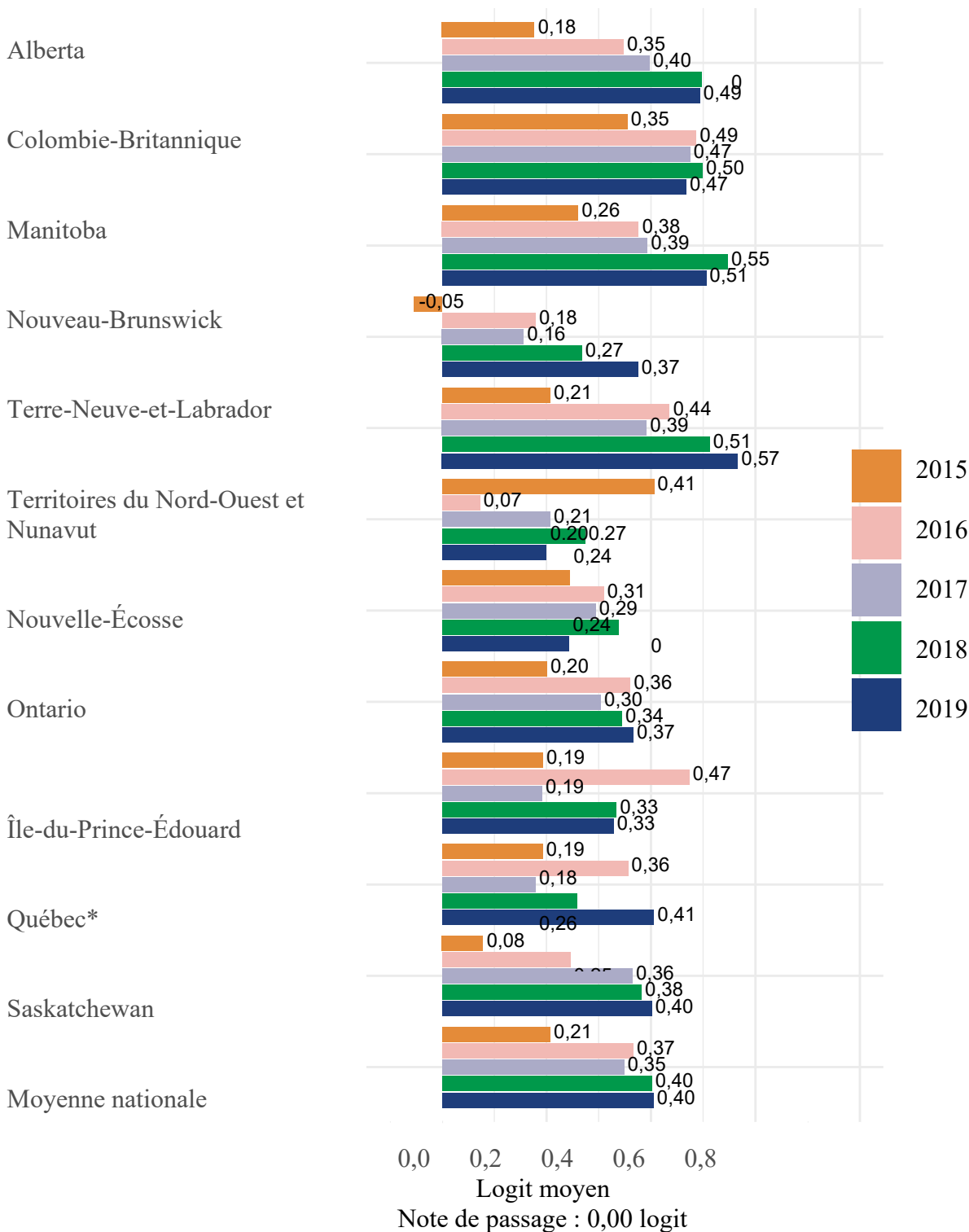
* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

Figure A7 : Candidates formées au Canada : Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Intégrité psychosociale



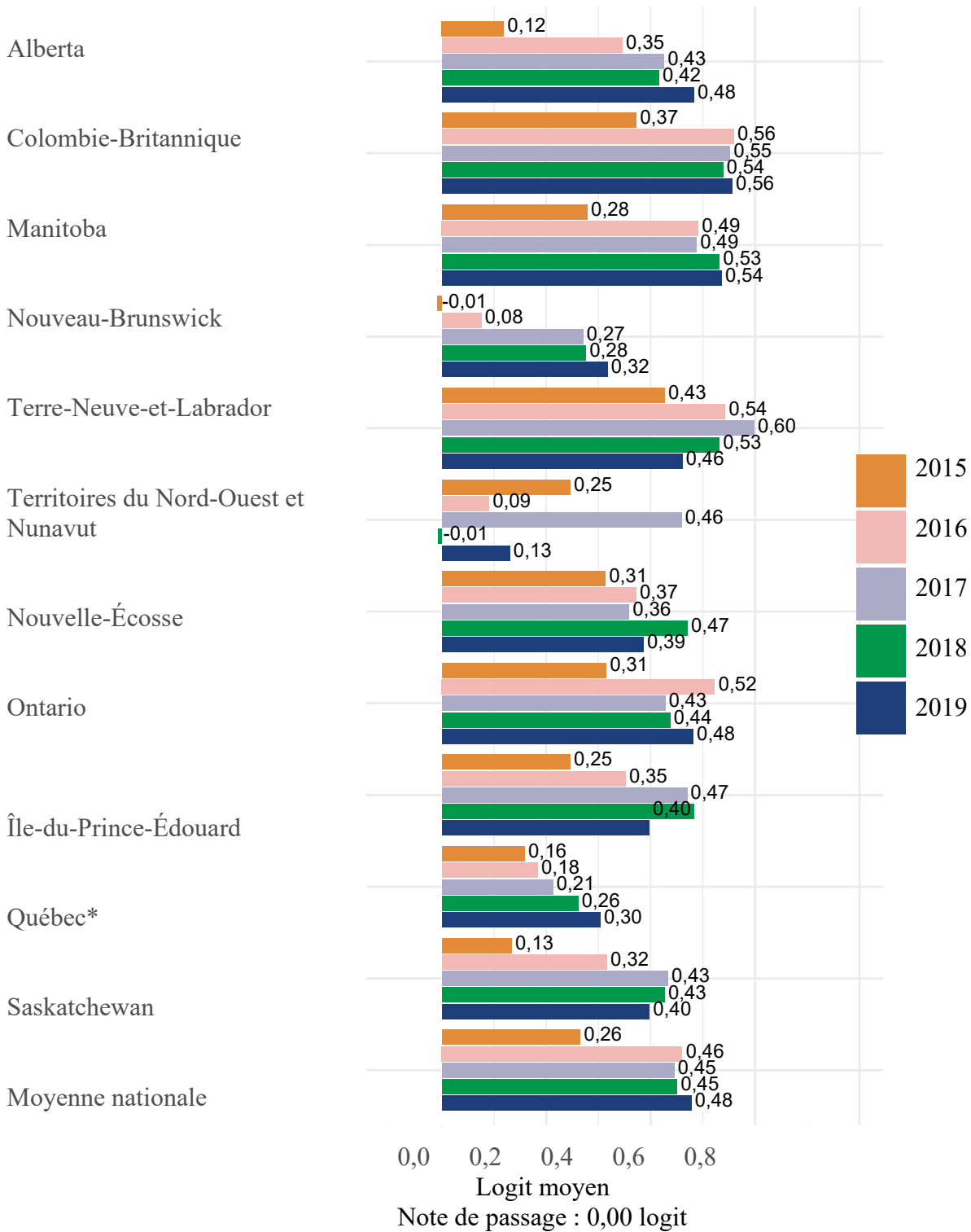
* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

Figure A8 : Candidates formées au Canada : Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Réduction du potentiel de risque



* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

Figure A9 : Candidates formées au Canada : Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Sécurité et contrôle des infections



* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'OIIQ (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec), et ne sont pas prises en compte ici. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section « Qui sont les personnes visées par ce rapport? » pour obtenir de plus amples renseignements.

Coordonnées

Canadian Council of Registered Nurse Regulators [Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière]
C.P. 244
302-396 Osborne St Beaverton, ON
L0K 1A0
Canada
Téléphone : 705 426-2777
Courriel : info@ccnr.ca
Site Web : ccnr.ca

